

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thurso tenue le 11 juillet 2022.

Sont présents : Monsieur le Maire Benoît Lauzon ;

Les Conseillers : Philippe Boivin, Jason Carrière, Robin Pilon, Jean Denis,  
Mélania Boyer ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Benoît Lauzon.

---

Résolution No : 2022-07-230

CONSIDÉRANT le règlement N° 06-2020 sur la gestion contractuelle et dont le seuil de la dépense d'un contrat est actuellement fixé à 105 699 \$, tel que modifié ;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) ;

CONSIDÉRANT les vérifications juridiques préalablement effectuées avant d'accepter cette offre ;

CONSIDÉRANT qu'au terme du présent contrat, un appel d'offres public devra avoir lieu ou la favorisation de la rotation de fournisseurs devra être privilégiée :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition d'honoraires pour les services d'audit externe pour les exercices se terminant les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 au coût suivant :

|                |   |
|----------------|---|
| 2022 :         | 23 200 \$                               |
| 2023 :         | 24 350 \$                               |
| 2024 :         | <u>30 530 \$</u>                        |
| <b>TOTAL :</b> | <b>78 080 \$ plus taxes applicables</b> |

Adoptée à l'unanimité.

VILLE DE THURSO, le 12 juillet 2022.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Benoît Lauzon  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Directeur général

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 12 juillet 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Directeur général